

## ▲ 16<sup>e</sup> Marché aux vins de Givry Du 4 au 6 avril 2008

Le traditionnel Marché aux vins de Givry de l'Union des Producteurs aura lieu, pour sa 16<sup>e</sup> édition, du 4 au 6 avril à la Halle Ronde.

### Programme :

Vendredi 4 avril de 16 h à 19 h :

- Inauguration.
- Présence de 18 domaines producteurs de « Givry » et « Givry 1<sup>er</sup> cru ».
- Vente de Brie de Meaux.

Samedi 5 avril et dimanche 6 avril de 10 h à 19 h :

- Déjeuners bourguignons concoctés par le restaurant « la Cadole », samedi et dimanche midi. (*Réservation à l'Office du Tourisme 12 € / personne*).
- Ouverture des réservations du festival « Les Musicaves 2008 ».

Entrée 4 €. Verre sérigraphié offert.

### Réservations des déjeuners et renseignements à

l'Office du Tourisme : 03 85 44 43 36

ou office-tourisme-givry-71@wanadoo.fr

## ▲ Commémorations de la fin de la Guerre d'Algérie 40<sup>e</sup> anniversaire de la fondation du Comité FNACA

La population de Givry est invitée à se joindre aux anciens Combattants d'Algérie du comité FNACA de Givry qui organise la commémoration du 40<sup>e</sup> anniversaire du Cessez-le-feu de la guerre d'Algérie le mercredi 19 mars 2008.

- 18 h 15 : Dépôt de gerbe au Cimetière de Poncey, sur la tombe de Monsieur RAGOT,
- 18 h 30 : Dépôt de gerbe au Cimetière de Givry, sur la tombe de Monsieur BOUILLOT,
- 18 h 45 : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts de Givry.

A l'issue de la Cérémonie, un verre est offert par le Comité FNACA. Rendez-vous donné au caveau municipal.

## ▲ Elections municipales des 9 et 16 mars 2008

A Givry, commune de plus de 3 500 habitants, le mode de scrutin, déjà applicable lors des élections municipales en 2001, est le scrutin de liste. On vote pour une liste complète sans possibilité de modification.

- **Tout bulletin modifié en quoi que ce soit est déclaré nul.**
- **De même le panachage est interdit.**

**Par ailleurs, le décret n° 2007-1670 du 26 novembre 2007 stipule que les électeurs des communes de 3 500 habitants et plus doivent présenter obligatoirement un titre d'identité avec photographie en même temps que leur carte électorale.**

### Titres d'identité recevables :

- Carte nationale d'identité
- Passeport

**Ces deux premiers titres peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.**

**En revanche, tous les documents ci-dessous doivent être en cours de validité.**

- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
- Carte d'identité de fonctionnaire avec photographie délivrée par le directeur du personnel d'une administration centrale, par les préfets ou les maires au nom d'une administration de l'Etat
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire
- Permis de chasser avec photographie

## ▲ L'ASDEC vous invite à la chasse aux œufs

L'ASDEC vous invite à la chasse aux œufs lundi 24 mars 2008 à partir de 14 h, à l'église de Cortiambles.

Chasse aux œufs pour les enfants, chasse aux œufs pour les adultes.

Animations pour les enfants : œufs peints, dessins, ballons décorés...

Gaufres et buvette.

Animations au profit de la restauration de l'église de Cortiambles.



## Tournoi de Tennis Club

Le Tennis club de Givry invite ses adhérents à participer à son tournoi interne de doubles sur les courts, rue de Sauges, le dimanche 20 avril à partir de 10 heures.

**Les personnes intéressées par la pratique du tennis, compétition ou loisir, et encore non licenciées au club seront également les bienvenues.**

Un apéritif sera offert et moyennant une petite participation, un barbecue sera proposé.

Tarifs pour la saison 2008 (valables jusqu'au 30 septembre 2008)

- Jeunes - 18 ans : 30 €
- Adultes : 60 €
- Couples : 100 €
- Caution badge : 50 €

Renseignements : 03 85 44 42 17

## Assemblée générale de l'ASDEC

L'ASDEC tiendra son assemblée générale vendredi 28 mars 2008 à 20 h 30, salle de l'ancienne gare.

Les adhérents et les amoureux du patrimoine givrotin sont les bienvenus.

Un verre de l'amitié est offert à l'issue de la réunion.

## Bibliothèque - Infos

Nos dernières acquisitions :

### Romans :

- Café Paraiso, *Monica ALI* ;
- Cette histoire-là, *Alessandro BARICCO* ;
- Mort ou vif : les chasses à l'homme les plus extraordinaires, *Pierre BELLEMARE* ;
- La tresse de Jeanne, *Nathalie de BROG* ;
- La pension Eva, *Andrea CAMILLERI* ;
- Tolérance zéro, *Patricia CORNWELL* ;
- Le chant des gitans, *Fernanda EBERSTADT* ;
- Chamboula, *Paul FOURNEL* ;
- Mille soleils splendides, *Khaled HOSSEINI* ;
- Les belles choses que porte le ciel, *Dinaw MENGESTU* ;
- Dans le café de la jeunesse perdue, *Patrick MODIANO* ;
- Divisadero, *Michael ONDAATJE* ;
- Les normales saisonnières, *Pierre PELOT* ;
- Le coup au cœur, *Peter ROBINSON* ;
- Le goût de la mère, *Edward SAINT AUBYN* ;
- La bâtarde d'Istanbul, *Elif SHAPAK* ;
- Un matin sur la terre, *Christian SIGNOL*.

## BLOC - NOTES

### Salle des Fêtes :

- **Jeu 6 mars** : Assemblée générale de la caisse locale du Crédit Agricole de Givry.
- **Samedi 22 mars après-midi** : Stage de fitness organisé par la Gymnastique Volontaire.
- **Vendredi 28 mars** : Loto organisé par l'Amicale des Pompiers.
- **Samedi 29 mars** : Bal costumé des enfants et soirée dansante de l'école maternelle Léocadie Czyz.
- **Mardi 8 avril** : Repas des classes du foyer Marie-José Marchand.

### Salle ancienne DDE

2, rue Georges Clémenceau :

### • Permanences Assistante Sociale (sur rendez-vous) :

Tous les jeudis matins de 9 h 15 à 11 h 15 (sauf le 1<sup>er</sup> jeudi de chaque mois de 14 h à 15 h 30).

Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mardi du mois de 9 h à 10 h.

### Salle ancienne Gare :

- **Vendredi 28 mars** : Assemblée générale de l'ASDEC.



## Communiqué de la CRAM - Revalorisation des retraites

Bourgogne et Franche-Comté

Les retraites personnelles et de réversion, ainsi que les différents minima sont valorisés de 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### Vous percevez une retraite personnelle

Attribuée au taux de 50 %, son montant ne peut être inférieur à **579,85 €** par mois si vous totalisez la durée d'assurance exigée pour obtenir le taux plein.

Ce montant peut éventuellement être majoré à **633,61 €** par mois en fonction du nombre de vos trimestres cotisés.

### Vous percevez une retraite de réversion

En cas de veuvage, pour en bénéficier, vos ressources mensuelles ne doivent pas dépasser **1 462,93 €** si vous êtes seule et **2 340,69 €** si vous vivez en couple.

Minimum de la pension de réversion :

**261,43 €** par mois

Maximum : **748,71 €** par mois

### Vous bénéficiez de l'allocation supplémentaire personnes âgées (APSA) et de l'allocation supplémentaire d'invalidité

Son montant s'élève à :

**369,99 €** par mois pour une personne seule

**610,55 €** pour un ménage

Pour en bénéficier, le plafond de vos ressources mensuelles ne doit pas dépasser :

**643,29 €** pour une personne seule

**1 126,77 €** pour un couple

### Vous percevez l'allocation veuvage

Son montant mensuel est de **555,10 €**.

Pour bénéficier de cette allocation, le plafond de vos ressources ne doit pas dépasser **693,87 €** par mois, allocation comprise.

### Vous bénéficiez de la majoration pour conjoint à charge

Son montant reste fixé à **50,81 €** par mois.

### Vous percevez la majoration forfaitaire de la retraite de réversion pour enfant à charge

Elle est de **88,72 €** par mois si vous êtes veuve ou veuf vivant seul(e) et assumant la charge d'au moins un enfant.

### Vous bénéficiez de la majoration tierce personne

Son montant est de **1 010,82 €** par mois.

### Vous percevez l'allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS)

Son montant est fixé à **258,10 €** par mois. Cette allocation sert de référence pour l'attribution de certains minima : pension de veufs ou de veuves, minimum des pensions attribuées avant juillet 1983.

La Cram Bourgogne et Franche-Comté s'engage à verser votre retraite du régime général à votre établissement financier le 9 de chaque mois ou le premier jour ouvré suivant. Le délai de virement sur votre compte dépend ensuite de votre établissement financier.

Voici le calendrier des prochaines échéances 2008 :

Lundi 10 mars - Mercredi 9 avril - Vendredi 9 mai - Lundi 9 juin - Mercredi 9 juillet - Lundi 11 août - Mardi 9 septembre - Jeudi 9 octobre - Lundi 10 novembre - Mardi 9 décembre.

### La CRAM Bourgogne et Franche-Comté diminue son tarif au prix d'une communication locale

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2008, la Cram Bourgogne et Franche-Comté a baissé les tarifs d'un appel vers ses plates-formes téléphoniques. Le prix est passé de 0,118 centimes d'euro la minute à 0,09 centimes d'euro.

Cette baisse de tarif intervient dix mois après le lancement des plates-formes assurés et employeurs. Avec plus de 540 000 retraités répartis dans les deux régions et environ 80 000 entreprises, il était primordial pour la qualité du service offert aux assurés que la Cram adopte un système centralisé de gestion des appels téléphoniques.

Deux plates-formes pour mieux vous satisfaire  
Vous êtes assuré du régime général, un numéro unique est à votre disposition :

**0 821 10 21 10** (0,09 € la mn)

accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Avec ce numéro, vous pouvez obtenir des renseignements sur la retraite, prendre rendez-vous auprès d'un conseiller retraite dans un point d'accueil de la Cram ou demander un relevé de carrière. Munissez-vous de votre numéro de Sécurité sociale avant toute communication.

Vous êtes employeur, un numéro unique est à votre disposition :

**0 821 10 21 21** (0,09 € la mn)

accessible du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h.

Avec ce numéro, vous pouvez joindre un expert dans le domaine des données sociales, de la prévention et de la tarification des risques professionnels.

## Avis de la Mairie

### Ramassage ferraille :

Jeu 20 mars - Jeu 17 avril.

### Recensement militaire

Les jeunes garçons et filles domiciliés dans la commune doivent se présenter en Mairie dès leur 16<sup>e</sup> anniversaire pour se faire recenser. Ils doivent se munir du livret de famille de leurs parents, de leur carte d'identité, d'un justificatif de domicile, et éventuellement d'une copie du document justifiant de la nationalité française.

Le recensement reste obligatoire ; il leur sera remis une attestation indispensable pour être convoqué à la Journée d'appel de préparation à la Défense (JAPD) mais également pour s'inscrire aux examens soumis au contrôle de l'Etat.

## COLLECTE DES DECHETS

**Emballages recyclables** - Bacs jaunes :  
Vendredis 21 mars et 4 avril.

**Papiers et textiles** :  
Jeu 10 avril.

Des calendriers de collecte des déchets sont disponibles en mairie.

Pour tout renseignement concernant la collecte des déchets, vous pouvez contacter le Grand Chalons - service Environnement et gestion des déchets au 03 85 43 37 65.